

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital de la société Timar, Monsieur Jean-Charles Puech (fils), a déclaré le 03 août 2011, avoir franchi à la baisse, le 25 juillet 2011, le seuil de participation de 5% dans le capital de Timar.

Suite à cette opération d'augmentation de capital effectuée au prix unitaire de 385 dh, Monsieur Jean-Charles Puech (fils) détient 10.260 actions Timar, soit 4,21% du capital de ladite société.

Monsieur Jean-Charles Puech (fils) agit de concert avec les personnes suivantes :

Dénomination	% de détention directe dans le capital
Jean-Charles Puech (père)	61,43%
Olivier Puech	5,13%
SCGPP	5,12%
Cécile Puech	4,10%
Geneviève Puech	0,10%

**Contact CDVM :**

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières